

L'euthanasie et la sédation.

L'euthanasie.

L'euthanasie c'est quand :

- une personne a envie de mourir
- et qu'un médecin aide cette personne à mourir.

Il y a une loi sur l'euthanasie avec des règles !

On ne peut pas faire n'importe quoi.

Il y a 2 manières de demander l'euthanasie :

1. On peut demander l'euthanasie parce qu'on est très malade.
Parce qu'on a envie de mourir.
On demande l'euthanasie pour maintenant.
2. On peut aussi décider maintenant de dire qu'on veut être euthanasié si un jour on est très malade.
On demande l'euthanasie mais pour plus tard.

1. Demander l'euthanasie pour maintenant.

Qui peut demander l'euthanasie ?

Tout le monde peut demander l'euthanasie.

Mais il faut être capable de prendre des décisions.

Si on a moins de 18 ans,

on peut aussi demander l'euthanasie.

Mais il y a des règles en plus.



On peut demander l'euthanasie :

- quand on a une maladie grave ou après un grave accident et que c'est impossible de guérir.
- **ET** quand on est très très mal dans son corps ou dans sa tête depuis très longtemps et que ça ne change pas.



Comment il faut faire pour demander l'euthanasie ?

Il faut demander l'euthanasie parce qu'on a envie de mourir et qu'on a bien réfléchi.

Ça doit être notre choix et pas le choix de quelqu'un d'autre.

Il y a plusieurs étapes pour demander l'euthanasie.

Il faut écrire sa demande dans un document.

Ce document existe aussi en FALC.

Il faut mettre la date et signer le document.

Mais on peut changer d'avis quand on veut !

Il faut demander l'avis de 2 médecins

Ou parfois l'avis de 3 médecins.

Et si on ne sait pas écrire ?

On peut demander

à une autre personne qu'on connaît d'écrire la demande d'euthanasie à notre place.

Mais il faut le faire devant un médecin.

Il faut expliquer pourquoi la personne ne sait pas écrire.



Et après ?

Quand on a demandé l'euthanasie, il faut attendre encore 1 mois ou plus pour être euthanasié.



2. Demander l'euthanasie pour plus tard.

Parfois quand on est très malade et qu'on va mourir, on ne sait plus prendre des décisions. On n'est plus capable de dire ce qu'on veut. Par exemple : on n'est plus capable de demander l'euthanasie.



Donc on peut choisir maintenant si on veut être euthanasié plus tard.

On sera euthanasié si :

- On a une maladie grave ou après un accident grave et que c'est impossible de guérir.
- **ET** si on est dans le coma et qu'on ne va pas se réveiller.



On demande l'euthanasie maintenant mais c'est pour plus tard !

Qui peut demander l'euthanasie pour plus tard ?

Tout le monde.

Il faut avoir 18 ans ou plus.

Ou être un mineur émancipé.



Un mineur émancipé c'est une personne de moins de 18 ans qui ne doit plus demander d'autorisation à ses parents.

il est autonome,

c'est le juge qui décide de ça.

On fait la demande maintenant pour plus tard.

Qu'est-ce qui est important quand on demande l'euthanasie pour plus tard ?

Il faut écrire sa demande dans un document.

Il faut mettre la date et signer le document.

Il faut demander l'avis de 2 médecins

ou parfois de 3.

Il faut aussi 2 témoins qui signent la demande.

On peut avoir des personnes de confiance mais ce n'est pas obligatoire.

Ce sont des personnes qui vont dire aux médecins ce que vous voulez

si vous ne savez plus le faire tout seul.

On peut changer d'avis quand on veut !

Il faut faire la demande une fois.

Sauf si on a fait une demande avant 2020, alors il faut la refaire après 5 ans.



Et si on ne sait pas écrire ?

On peut demander

à une autre personne qu'on connaît
d'écrire la demande à notre place.

Mais il faut le faire devant les 2 témoins.

Il faut expliquer pourquoi la personne ne sait pas écrire
avec un certificat médical.



La sédation.

C'est quand on donne des médicaments pour avoir moins mal, pour endormir la personne, pour qu'elle ne ressente plus la douleur. Par exemple : pour faire une opération ou après un gros accident.



On peut donner un peu de médicaments. Alors la personne pourra encore ouvrir les yeux. Elle pourra réagir quand on lui parle ou quand on la touche.



On peut aussi donner beaucoup de médicaments. C'est pour les personnes qui ont très mal. La personne ne réagira plus même si on lui parle ou qu'on la touche.



Si la personne est en train de mourir, on peut lui donner des médicaments qui vont l'aider à mourir. Ça s'appelle une sédation terminale.

La sédation terminale c'est différent de l'euthanasie.

Pour la sédation terminale, il n'y a pas de loi !

Il ne faut pas demander l'avis d'autre médecin. Mais c'est bien de réfléchir en équipe.



On utilise la sédation terminale
pour les personnes qui vont bientôt mourir.
Souvent dans les 2 semaines.

Si la personne ne sait plus dire ce qu'elle veut,
quelqu'un d'autre peut demander la sédation à sa place.
Par exemple : quelqu'un de sa famille
ou son médecin.

Vous voulez plus d'informations ?

Pour avoir plus d'informations sur **l'euthanasie**
vous pouvez cliquer sur ce lien :

<https://www.health.belgium.be/fr/sante/prenez-soin-de-vous/debut-et-fin-de-vie/euthanasie>

Ce n'est pas en FALC.

Pour avoir plus d'informations sur **la sédation**
vous pouvez cliquer sur un de ces liens :

- <http://www.palliaguide.be/sedation-palliative-soins-palliatifs/>
- http://www.palliatheque.be/images/pdf/ebooks/PSPPL_euthanasie_final_2015.pdf
- http://www.palliatheque.be/images/pdf/ebooks/psppl_folder%20sedation.pdf

Traduction réalisée par

www.falc.be

FALC.be

FAcile à Lire et à Comprendre

